

## INFORMATIONS AUX FAMILLES

Pour l'Accueil de Loisirs de la Maison de Jeunes et de la Culture d'Odos : rentrée 2020/2021

Chères familles,

Nous espérons que votre été et vos vacances se sont bien passés...place à une nouvelle année qui nous l'espérons sera riche de rencontre et de découverte.

L'Action Enfance de la MJC Odos continue de vous proposer des activités riches et variées pour cette nouvelle année scolaire sur les mercredis et les petites vacances (hormis les vacances de décembre). L'équipe se prépare pour vous proposer des projets d'activités qui visent à développer chez l'enfant la curiosité et le plaisir, la confiance en soi et une réflexion éco-citoyenne, le vivre ensemble et l'autonomie tout en respectant les envies de chacun.

Avec quels thèmes ? Art et culture, Développement Durable, Nature et Environnement, Sport et Temps-Libre, Échange et Partage...

Où ? Dans les locaux de l'école du Bourg avec : 2 salles d'activités, 1 salle de motricité, 1 espace sieste, 1 préau, des carrés de potager, un terrain de foot et de basket, un parc arboré et verdoyant, 2 espaces de structures de jeux. Un restaurant scolaire et un complexe sportif sont aussi situés à deux pas.

Quand ? Tous les mercredis de l'année scolaire, à partir du mercredi 2 septembre 2020, durant toutes les vacances hormis celles de décembre et la dernière semaine d'août 2021.

Avec qui ? Les animateurs sont des professionnels de l'animation et de l'éducation populaire. La MJC travaille en partenariat avec la mairie, l'école, les associations socioculturelles.

Comment ? L'équipe met en avant une communication bienveillante et installe des espaces sécurisés, confortables et aménagés qui prennent en compte les besoins et le rythme de votre enfant. Il est possible d'inscrire ses enfants en demi-journée avec ou sans repas. Le goûter est offert aux enfants, dans une perspective zéro déchet.

Pour en savoir plus, lisez nos projets éducatifs et pédagogiques sur notre site internet !  
<http://www.mjcodos.fr/>

Permanences : l'équipe de la MJC peut vous recevoir les mardis, mercredis et jeudis de 14h à 18h à l'adresse suivante :

3 rue de Bigorre 65310 Odos.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Objet:

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions suivant lesquelles les adhérents ont accès au service d'Accueil de Loisirs, géré par l'association Maison des Jeunes et de la Culture d'Odos.

### Accueil :

L'accueil se fait à partir de l'âge de 3 ans, jusqu'à l'âge de 11 ans. Le respect des horaires est primordial pour le bon fonctionnement et la qualité de prise en charge de vos enfants. Les parents sont priés, lors de l'arrivée et du départ de leur enfant, de rencontrer l'animateur en poste afin que celui-ci soit en permanence informé de l'évolution de l'effectif.

### Horaires des temps d'accueil (sauf sortie journée) :

7h30-9h30 : arrivée échelonnée

11h30-12h : départ avant midi.  
Arrivée pour repas + après-midi

13h30-14h : départ après le repas.  
Arrivée pour l'après-midi

16h30-18h30 : départ échelonné

### Assurance :

Une assurance collectivité a été contractée par l'association afin de couvrir les dommages subis par les enfants ou le personnel évoluant au sein de la structure ou en extérieur. Toutefois, l'enfant devra être couvert en responsabilité civile, par l'assurance de ses parents.

### Inscriptions :

L'inscription de l'enfant s'effectue chaque année. Les parents ou responsable légal devront impérativement rencontrer la direction du centre de loisirs pour la première inscription de l'enfant.

L'inscription sera prise en compte seulement si votre dossier est complet :

- Fiche de renseignement famille (à compléter et à valider ensemble sur nos permanences d'accueil, sur place ou par email),
- Adhésion 2020/2021 de 8€ par enfant,
- Attestation d'assurance extrascolaire,
- N° allocataire CAF ou MSA,
- Photocopie des vaccinations obligatoires (DTP),
- Projet d'Accueil Individualisé si existant.

Un dossier léger et mobile consignant tous les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence suivra le groupe à chacun de ses déplacements. Ne pas oublier de prévenir par écrit en cas de changement d'adresse ou de numéro.

Votre demande d'inscription est à nous envoyer via le formulaire que vous trouverez sur le site internet de la MJC d'Odos en cliquant sur l'onglet « Action enfance » et « pré-inscription ».

### Délais des inscriptions :

Pour que nous puissions traiter votre demande, veuillez nous l'envoyer le jeudi de la semaine précédente avant 14h. Les réservations de « dernière minute » restent possibles dans la mesure des places disponibles, sous réserve d'un dossier complet et après accord de la direction.

Un mail de confirmation vous sera envoyé en fonction des places disponibles et validera l'inscription.

**IMPORTANT : L'annulation d'une réservation/d'un repas doit se faire par email au moins 48h avant la présence de l'enfant (sauf raison médicale avec justificatif).**

En cas d'annulations hors délais, les journées et repas vous seront facturés.

### Le paiement :

Il se fait à l'inscription ou le premier jour de l'accueil si l'inscription est réalisée à distance. Il est possible par chèque (plusieurs chèques sont possibles pour un encaissement échelonné), par espèces ou par chèques vacances.

### La programmation :

Elle sera à votre disposition à l'Accueil de Loisirs ou sur le site internet dès que possible pour vous informer de nos activités.

### Les repas et goûters :

Le repas est pris au restaurant scolaire de l'école du bourg.

Un pique-nique pourra être demandé aux familles en fonction des sorties et activités.

Les contre-indications alimentaires devront être justifiées par un certificat médical et/ou PAI de l'école sauf pour des raisons de conviction. En fonction des types de contre-indications, au cas par cas, et en concertation avec l'agent de restauration, la direction et la famille, il pourra être demandé à la famille de fournir le repas adapté à son enfant.

Les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs. Pour plus d'équité, les goûters personnels ne seront pas acceptés. De même pour les friandises et autres gourmandises, sauf à l'occasion des anniversaires.

### Les tarifs 2020 et facturation :

TARIFS					
Quotient	Odosséens		Extérieur		O/E
Familial	1/2 j.	Journée	1/2 J.	Journée	Repas
< 500	2€	3€	2.5€	4€	2€
< 501 à 750	3€	5€	3.5€	6€	2.40€
< 751 à 900	4€	7€	4.5€	8€	2.60€
< 901 à 1500	6€	10€	7€	12€	2.80€
< 1501 à 2000	7€	12€	8€	14€	3€
> 2001	8€	14€	9€	16€	3.50€

Il s'agit de tarifs modulés prenant en compte le quotient familial de chaque famille, permettant ainsi d'appliquer une tarification adaptée aux différentes situations familiales. Une facture sera éditée après régulation et remboursements éventuels, à chaque fin de vacances.

La CAF favorise l'accessibilité aux Accueils de Loisirs des Hautes-Pyrénées durant l'été et les petites vacances. Cette aide est adressée aux familles dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs au moins 3 jours ouvrés consécutifs par petites vacances et 12 jours maximum durant l'été. Pour en bénéficier, les familles allocataires doivent avoir un quotient familial inférieur ou égal à 750€ sur 6 mois et percevoir une prestation pour l'enfant à charge, ex : l'AF, l'APL, l'ALF. L'aide est versée à l'organisateur. Celui-ci la déduit du montant qui vous ait facturé.

#### Maladie, incident ou accident :

En cas de maladie, d'incident ou d'accident, le personnel d'encadrement contactera, suivant l'importance et l'urgence de la situation : Les parents / La personne à prévenir inscrite sur la fiche d'inscription / Le médecin / Les pompiers. En cas d'urgence, la direction doit pouvoir mettre en œuvre toutes mesures médicales rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales). Il convient de préciser que si l'enfant doit être transporté par les pompiers à l'hôpital, il sera accompagné d'un personnel seulement si nous pouvons respecter le taux d'encadrement légal (en fonction du nombre d'enfants et d'adultes présents sur la structure). Tout événement est consigné par le personnel dans le registre prévu à cet effet dans le local de l'accueil de loisirs.

#### L'administration de médicaments :

Si la famille estime qu'un traitement sur prescription médicale, claire, datée et signée, est à prendre de manière indispensable pendant le séjour, elle devra en informer directement la direction qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser la présence du traitement sur la structure, en fonction de son type. Dans tous les cas, l'ordonnance du médecin devra être jointe et s'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation devront être décrites. Les médicaments devront être remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur l'emballage. Il est rappelé que la possession par l'enfant de médicaments est strictement interdite.

#### La discipline et le respect :

L'accueil de Loisirs est un service proposé aux familles. Il n'y a pas de caractère obligatoire. Il est important que les parents sensibilisent les enfants au fait que le centre est un lieu de loisirs et de détente. Pour la qualité de la vie au centre, les enfants doivent respecter les lieux, le matériel, les équipements, les personnes qui y travaillent et les camarades. En cas de non respect des règles de vie, nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

#### Les recommandations :

Les activités proposées sont riches et variées et se déroulent aussi en extérieur, il vous est donc demandé de fournir une tenue vestimentaire adaptée à la météo (chapeaux, vêtements de pluie...). Dans tous les cas, les enfants doivent pouvoir expérimenter librement, se dépenser et s'amuser : une tenue confortable pouvant être salie, de bonnes chaussures fermées et une gourde. Toute l'année, un change complet est demandé pour les moins de 6 ans. L'été, il est demandé aux parents de fournir la crème solaire de leur choix et un indispensable couvre-chef. Il est déconseillé de laisser les enfants amener des objets personnels (téléphones, bijoux, consoles, MP3...), sauf dans le cadre d'un projet pédagogique clair et explicité par l'Accueil. Dans tout autres cas, l'Accueil de Loisirs se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol...

### Les activités :

L'inscription des enfants à l'Accueil de loisirs implique l'autorisation à participer aux activités ordinaires, sauf indications contraires. Pour les activités spécifiques, telles que l'escalade, la spéléologie, le canoë... une autorisation écrite pourra être demandée.

### Le droit à l'image :

Les photos prises dans le cadre des activités du centre pourront être utilisées pour l'élaboration de nos plaquettes d'information, documents pédagogiques, sites internet de l'association ou lors d'expositions. Pour ce faire, une autorisation « droit à l'image » est incluse dans la fiche d'inscription.

### Coopération et transport:

Nous souhaitons solliciter régulièrement les familles, en accord avec le projet éducatif axé sur la coopération et l'intergénérationnel, pour des ateliers participatifs, des collectes et des événements festifs.

La direction veillera particulièrement au respect des dispositions réglementaires en vigueur relatif à tout transport d'enfants. L'acceptation du présent règlement conditionne l'admission de l'enfant à l'Accueil de Loisirs. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce règlement avec le ou les enfants concernés.

Dès que vous inscrivez vos enfants à l'accueil de loisirs de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Odos, vous vous engagez à respecter ce règlement intérieur.

### Action Enfance :

Bureau MJC : 3 rue de Bigorre—65310 Odos

Accueil de loisirs : rue du bois (école du bourg)

Contact :

Agnès : 09 67 61 07 42 Inscriptions/facturations

mjcodos.accueil@gmail.com

Fanny : 06 19 21 74 95 Responsable Enfance

mjcodos.enfance@gmail.com

<https://www.facebook.com/mjcodos>

[https://www.instagram.com/mjc\\_odos](https://www.instagram.com/mjc_odos)